

# CONCOURS CARNASSIERS 2023

**Règlement spécifique (au posé)**

**Date et lieu : samedi 25 novembre 2023 (Boire de Mauves)**

**Méthodes de pêche** : Toutes les méthodes autorisées par la réglementation de la pêche en France (amorçage interdit) **(hameçons inox interdits**). Les prises devront être remises à l’eau avec soin, après prise des mesures et enregistrement par les commissaires. (tout poisson remis à l’eau doit être vivant, sous peine de non comptabilisation du poisson)

**Nombre de cannes** : Un maximum de 2 cannes posées pour les postes fixes.

.

**Litiges**: Le jury des commissaires, présidé par Alain Girard, sera souverain pour trancher tout litige pouvant subvenir. Les concurrents s’engagent à respecter les décisions du jury

Le comité d’organisation

**No**